



Les distinctions FIAP en Belgique



Modification : Ajout § 6 en page 1

Directives pour toutes les demandes

1. Le candidat doit être détenteur d'une carte de membre FBP/BFF, d'une carte de Photographe FIAP et doit avoir créé un profil sur <https://www.myfiap.net/user/register/fp>.
2. Les acceptations avant 2014 doivent être prouvées sur base des catalogues, par des copies numériques de ceux-ci. Le nom de l'auteur et le titre de l'image doivent être bien lisibles sur chaque document.
3. Utilisez les bordereaux Excel mis à votre disposition sur le site de la FBP/BFF.
4. « Primées » signifie que l'œuvre a reçu au moins un prix: MH, Diplôme, Médaille, ...
5. Il y a une participation aux frais pour chaque distinction à verser au trésorier de la FBP/BFF et pas directement à la FIAP.
6. Après l'obtention de la distinction AFIAP, il est nécessaire de rester membre de la FBP pour obtenir les distinctions suivantes. Il en est de même entre chaque distinction. Les années manquantes peuvent être « compensées » en versant le montant des cotisations de ces années.
7. Versez votre participation aux frais de dossiers (à partir du 1er janvier 2020) 80 € pour A/E FIAP, et les niveaux associés, ou 130 € pour MFIAP) sur le numéro de compte suivant :

BE17 0015 7664 9821 de la FBP/BFF

Avec la référence : **Demande Distinction FIAP + Nom du demandeur**

Noms des fichiers

Code de la Fédération (056) + tiret inférieur + Prénom + tiret inférieur + Nom + tiret inférieur + nom de la photo.jpg. Par exemple: 056_Albert_Dumont_Papillons.Jpg

Images : 3.600 pixels pour le coté le plus long.

Les distinctions suivantes peuvent être demandées.

Artiste FIAP	AFIAP
Excellence FIAP	EFIAP
Excellence FIAP Bronze	EFIAP/b
Excellence FIAP Argent	EFIAP/s
Excellence FIAP Or	EFIAP/g
Excellence FIAP Platine	EFIAP/p
Excellence FIAP Diamond 1	EFIAP/d1
Excellence FIAP Diamond 2	EFIAP/d2
Excellence FIAP Diamond 3	EFIAP/d3
Maître FIAP	MFIAP

La distinction AFIAP

La distinction "Artiste FIAP" (AFIAP) est la première distinction artistique qui est décernée aux auteurs dont les qualités artistiques, la technique et la production ont été reconnues par la participation à des salons internationaux sous Patronage FIAP.

Exigences demandées

1. Avoir participé avec succès à des salons internationaux sous Patronage FIAP pendant au moins 1 an; la première acceptation FIAP doit dater d'au moins 1 an.
2. Avoir participé avec succès à au moins **15 salons internationaux** sous Patronage FIAP dans au moins **8 pays différents**; un circuit est à considérer comme un seul salon.
3. Totaliser au moins **40 acceptations**, avec au moins **15 œuvres différentes** dans des salons internationaux sous Patronage FIAP.
4. Parmi ces acceptations, avoir obtenu **4 acceptations** différentes dans un salon « **Papier** ».
5. Envoyer un dossier photographique avec **5 œuvres** photographiques du candidat sous forme de fichier numérique. Les œuvres soumises doivent avoir toutes bénéficié de **3 acceptations** FIAP dans des salons différents.

Exigences spécifiques belges

6. Avoir obtenu **6 points** dans le **GPB** (dès 2011), et/ou le concours **Nature** (dès 2015); une acceptation vaut un point et une médaille ou un diplôme ou un prix pour un point également.
7. Avoir obtenu **12 points** dans des **salons nationaux** (pas GPB et pas Nature), une acceptation vaut un point et une médaille ou un diplôme ou un prix pour un point également.

Procédure

Le document complet (fichier Excel) avec les 5 œuvres (digitales) est envoyé par **courrier électronique** à l'adresse mail mentionnée au bas de ce document. Envoyer également les **pages A et B** du fichier sur papier **signé** par courrier postal à l'adresse mentionnée au bas du document. Le dossier complet doit être remis **au plus tard le 1^{er} novembre**.

La distinction EFIAP

La distinction "Excellence FIAP" (EFIAP) est décernée aux auteurs qui, en sus d'une technique exceptionnelle et d'une production abondante, ont été admis fréquemment dans de nombreux salons internationaux sous Patronage FIAP.

Exigences demandées

1. Être titulaire de la distinction AFIAP. Une nouvelle demande de distinction ne peut se faire qu'un (1) an après la délivrance de la distinction précédente; la date du diplôme est déterminante.
2. Avoir participé avec succès à au moins **30 salons internationaux** sous Patronage FIAP dans au moins **20 pays différents**; un circuit est à considérer comme un seul salon.

3. Totaliser au moins **250 acceptations** avec au moins **50 œuvres différentes** dans des salons internationaux sous Patronage FIAP.
4. Avoir obtenu **12 acceptations** différentes dans un salon « **Papier** ».
5. Envoyer un dossier photographique avec **5 œuvres** photographiques du candidat sous forme de fichier numérique. Les œuvres (différentes de la demande du titre AFIAP) soumises doivent avoir toutes bénéficié de **3 acceptations** FIAP dans des salons différents, au moins **2 de ces œuvres** doivent être **primées** dans **2 pays** différents.

Exigences spécifiques belges

6. Avoir obtenu **12 points** dans le **GPB** (dès 2011) et/ou le concours **Nature** (dès 2015), une acceptation vaut un point et une médaille ou un diplôme ou un prix pour un point également.
7. Avoir obtenu **24 points** dans des **salons nationaux** (pas GPB et pas Nature), une acceptation vaut un point et une médaille ou un diplôme ou un prix pour un point également.

Procédure

Le document complet (fichier Excel, preuves d'acceptations ainsi que les **5 œuvres** digitales) est à envoyer **par courrier électronique** à l'adresse mail mentionnée au bas de ce document. Envoyer également les **pages A & B** du fichier sur papier **signé** par courrier postal à l'adresse mentionnée au bas du document. Le dossier complet doit être remis **au plus tard le 1^{er} novembre**.

Les distinctions EFIAP/niveaux

Afin d'honorer les photographes qui, **après l'obtention de leur distinction EFIAP**, continuent à participer aux concours internationaux sous Patronage FIAP, permettant ainsi de promouvoir leurs œuvres, la FIAP a créé 7 niveaux de distinctions, à savoir : EFIAP Bronze, EFIAP Argent, EFIAP Or, EFIAP Platine, EFIAP Diamant 1, EFIAP Diamant 2, EFIAP Diamant 3.

Une nouvelle demande de distinction ne peut se faire qu'un an après la délivrance de la distinction précédente; la date du diplôme est déterminante.

Exigences demandées :

Totaliser, **après le EFIAP**, au moins les acceptations indiquées ci-après:

- **EFIAP/b: 200** acceptations avec au moins **50 œuvres** différentes acceptées dans **5 pays** différents.
- **EFIAP/s: 300** acceptations avec au moins **100 œuvres** différentes acceptées dans **10 pays** différents.
- **EFIAP/g: 500** acceptations avec au moins **150 œuvres** différentes acceptées dans **15 pays** différents.
- **EFIAP/p: 700** acceptations avec au moins **250 œuvres** différentes acceptées dans **20 pays** différents.

Envoyer un dossier photographique avec œuvres sous forme de fichier numérique comme repris ci-après:

- Pour **EFIAP/b: 4** œuvres primées dans **4 pays** et salons différentes
- Pour **EFIAP/s: 5** œuvres primées dans **5 pays** et salons différentes
- Pour **EFIAP/g: 6** œuvres primées dans **6 pays** et salons différentes
- Pour **EFIAP/p: 7** œuvres primées dans **7 pays** et salons différentes

Après le EFIAP/p (et après 2015), avoir obtenu les œuvres **primées** suivantes:

- Pour le **EFIAP/d1**: **50** œuvres primées par **15** œuvres différentes et dans **5** pays différents. •
- Pour le **EFIAP/d2**: **100** œuvres primées par **30** œuvres différentes et dans **7** pays différents.
- Pour le **EFIAP/d3**: **200** œuvres primées par **50** œuvres différentes et dans **10** pays différents.

Envoyer un dossier photographique avec œuvres sous forme de fichier numérique comme repris ci-après:

- Pour **EFIAP/d1**: **5** œuvres primées dans **5** pays et salons différentes • Pour **EFIAP/d2**: **6** œuvres primées dans **6** pays et salons différentes
- Pour **EFIAP/d3**: **7** œuvres primées dans **7** pays et salons différentes

Procédure

1. Ces photos ne peuvent être identiques, ni similaires à celles soumises pour d'autres distinctions. Elles seront toujours soumises sous forme numérique.
2. Le document complet (fichier Excel avec les œuvres digitales) sera envoyé **par courrier électronique** à l'adresse mail mentionnée au bas de ce document. Envoyer également les **pages A & B** du fichier sur papier **signé** par courrier postal à l'adresse mentionnée au bas du document. Le dossier complet doit être remis **au plus tard le 1^{er} novembre**.

La distinction MFIAP

La distinction «Master Photographe de la FIAP » (MFIAP) est décernée à un artiste photographe comme reconnaissance de l'ensemble de ses activités et prestations dans le domaine de la photographie artistique.

Exigences

1. Le candidat doit être titulaire de la distinction EFIAP depuis au moins trois ans; la date du diplôme est déterminante.
2. Fournir un portfolio de 20 œuvres imprimées numérotées de 1 à 20 (N&B ou couleur). Le format (montage éventuel compris) doit être 30 x 40 cm ou format A3. L'ensemble doit être cohérent tant sur le plan de la réalisation que celui de la présentation. Le colis doit peser moins de 2 kg.
3. Un texte décrivant le sujet et le concept artistique du photographe.
4. Le curriculum vitae complet du candidat et le texte d'introduction du portfolio.
5. Une photo personnelle (et digitale) de l'artiste.

Procédure

1. Le dossier complet (fichier Excel) avec les 20 œuvres (digitales) est envoyé par **courrier électronique** à l'adresse mail mentionnée au bas de ce document. Envoyer également les **pages A & B** du fichier sur papier **signé** et le portfolio de 20 photos par courrier postal à l'adresse mentionnée au bas de ce document. Le dossier complet doit être remis **au plus tard le 1^{er} novembre**.

2. Les dossiers sont examinés par le Comité Directeur de la FIAP à l'occasion de ses réunions ordinaires. Le Comité Directeur de la FIAP peut s'informer de l'avis de toute personne qualifiée.
3. La distinction MFIAP est accordée à la majorité des membres du Comité Directeur de la FIAP. Au cas où la distinction MFIAP n'est pas attribuée, le refus sera justifié par écrit au candidat.
4. Si le portfolio de l'auteur est accepté, il devient propriété de la FIAP. Les collections des auteurs MFIAP permettront la réalisation d'expositions ou d'autres actions photographiques au profit de la FIAP. Les images numériques des candidats MFIAP acceptés sont publiées sur le site web de la FIAP.
5. Une candidature MFIAP ne peut être introduite que tous les 3 ans. Le candidat MFIAP ne peut introduire que maximum 3 fois une demande.

VOTRE CANDIDATURE

Vous pouvez télécharger les **formulaires officiels** de demande de distinctions et les informations complémentaires via le site web : www.fbp-bff.org

Les dossiers sont à envoyer à:

Madame Chris Discart (FIAP Liaison Officer)

Hagenbroeksesteenweg 174

2500 Lier

03 297 56 74

E-mail: chris.discart@telenet.be

P.S. Ces recommandations et exigences remplacent toutes les éditions antérieures.

1 janvier 2022